

**RÈGLES OFFICIELLES**  
**« CONCOURS 12 JOURS DE NOEL R6 »**

**AUCUN ACHAT OU PARTICIPATION FINANCIERE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.**

**TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÈGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.**

Le présent Concours n'est en aucune façon sponsorisé, appuyé ou régi par, ou associé à Facebook, Twitter, YouTube ou tout autre réseau social. Les informations que vous communiquez dans le cadre du présent Concours sont destinées à Ubisoft Inc. et non à Facebook, Twitter, YouTube ou tout autre réseau social. Les informations que vous communiquez seront uniquement traitées en vertu de la politique de confidentialité d'Ubisoft consultable à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : Le « Concours 12 Jours de Noel R6 » (le « **Concours** ») est ouvert à tout résident de l'un des pays suivants : Etats-Unis d'Amérique, Canada (Québec inclus), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Grande Bretagne, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine continentale, Japon et Russie, âgé d'au moins 18 ans au moment de la participation. Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor (tel que défini ci-dessous) ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, licenciés, franchisés, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute autre société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation provenant d'un autre pays que les suivants : Etats-Unis d'Amérique, Canada (Québec inclus), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Grande Bretagne, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine continentale, Japon et Russie est nulle et non avenue ainsi qu'en cas d'interdiction.

2. **SPONSOR** : Ubisoft Inc. localisé au 625 3rd Street à San Francisco, CA, Etats-Unis d'Amérique.

3. **DURÉE DU CONCOURS** : Le Concours débute le 10 décembre 2018 à 9h00, heure de l'Est («**HE**»), et se termine le 21 décembre 2018 à 18h00 HE (la «**Durée**»).

4. **COMMENT PARTICIPER** :

**Pour participer au Concours, veuillez suivre les consignes ci-dessous. Les dates et heures indiquées sont susceptibles d'être modifiées :**

- Répondre sur Twitter à un message du compte Twitter officiel Rainbow6Game qui inclut le hashtag #r6mas (« **Message r6mas** »).
- La réponse du Participant ne doit pas nécessairement inclure #r6mas; seules les réponses aux messages du compte Twitter officiel Rainbow6Game avec le hashtag #r6mas seront éligibles.
- La participation est limitée à une par jour pendant la Durée.
- Les participants ne peuvent gagner qu'un seul Prix. Une fois sélectionné comme Gagnant, le participant ne peut plus prétendre à un Prix pendant le Concours.
- Les Gagnants seront choisis au hasard parmi les réponses à un Message r6mas.

**LIMITE** : Aucun autre mode de participation n'est accepté. Une seule participation par Participant et par jour pendant la Durée sera acceptée. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** »)

s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes Règles Officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards.

Toutes les participations sont soumises à une vérification par le Sponsor. Les participations qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Règles Officielles contenues dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation, d'une forme différente de celle décrite aux présentes, est nulle. Conformément aux Règles Officielles du Concours, le Sponsor déterminera à sa seule discrétion ce qui constitue une participation valide.

#### 5. PRATIQUES INTERDITES

Pendant le Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue de créer une situation de concurrence déloyale ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;
- Fait preuve d'un comportement qui est, de l'avis du Sponsor, illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux, fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque manière que ce soit.

#### 6. SÉLECTION DU GAGNANT:

##### **Sélection du Gagnant par le Sponsor :**

Chaque jour pendant la Durée, le Sponsor tirera au sort le nombre de Gagnants spécifiés ci-dessous parmi les participations éligibles :

Le nombre de Gagnants chaque jour est le suivant:

10 décembre: 1 gagnant  
11 décembre: 2 gagnants  
12 décembre: 3 gagnants  
13 décembre: 4 gagnants  
14 décembre: 5 gagnants  
15 décembre: 6 gagnants  
16 décembre: 7 gagnants  
17 décembre: 8 gagnants  
19 décembre: 9 gagnants  
20 décembre: 10 gagnants  
21 décembre: 11 gagnants  
22 décembre: 12 gagnants

Total: 78 gagnants

#### 7. PRIX :

Seuls les Prix listés ci-dessous seront accordés dans le cadre du Concours.

Prix: chaque Gagnant recevra (1) un Renown booster de 3 jours utilisable dans le jeu Tom Clancy's Rainbow Six: Siege (chaque Gagnant ne peut gagner qu'un seul Prix). Vous devez posséder Tom Clancy's Rainbow Six: Siege pour pouvoir utiliser le Booster en jeu.

Valeur commerciale estimée («VRE»): 4,50 US dollars

VCE TOTALE LE CONCOURS : 351 US dollars

Les taxes sur le Prix sont à la charge exclusive du Gagnant. Le Prix n'est ni transférable ni échangeable contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder à des substitutions équivalentes pour le Prix en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Le Prix comprend les frais d'expédition jusqu'à la résidence du Gagnant, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles reçues. Le Gagnant ne peut pas transférer le Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun prix perdu ou volé.

Les Prix sont fournis « tels quels ». Les Participants reconnaissent que les Entités du Concours ne peuvent être tenus responsables d'aucune garantie, représentation ou garantie, expresse ou implicite, en fait ou en droit, relative aux Prix.

8. NOTIFICATION AU GAGNANT : Les Gagnants seront informés sur le compte Twitter qui a posté une réponse au Message R6mas. Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification des Gagnants pour quelque raison que ce soit. Si le gagnant est mineur, son parent ou son tuteur légal doit signer et retourner les documents décrits aux présentes comme étant nécessaires pour obtenir un prix pour le compte du mineur.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé de l'adresse e-mail spécifiée dans la participation. Le « titulaire agréé du compte » est défini comme la personne physique à qui est attribuée une adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de service en ligne ou une autre organisation (par exemple une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution d'adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail utilisée pour participer au Concours.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et notifié, si les délais le permettent.

9. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le Participant déclare et garantit au Sponsor que sa Participation (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée le Participant, (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la vie privée, à l'image ou tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS INCLUANT SANS QUE CELA NE SOIT LIMITATIF (A) DE TOUTE VIOLATION DES GARANTIES SUSMENTIONNÉES. (B) DE TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE, À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

10. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Le Sponsor, les Entités du Concours, Facebook, Twitter, YouTube ainsi que toute tierce partie associée ou affiliée au développement et à l'exécution du présent Concours ne sont pas responsables des problèmes de téléchargement ou de chargement de toute information relative au Concours sur ou depuis tout site Internet ou de tout autre dysfonctionnement technique du matériel électronique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, du fournisseur d'accès, du matériel informatique ou du logiciel, des lignes téléphoniques, de la non-réception de toute Participation envoyée par courriel au Sponsor, du fait de problèmes techniques, de trafic, d'encombrement du réseau Internet ou du site Internet ou de tout autre problème technique impactant toute participation par le biais du site Internet, notamment, tout dysfonctionnement des télécommunications ou toute communication défectueuse, perdue, retardée, incomplète, brouillée ou détournée, susceptible de limiter la possibilité d'un Participant de participer au Concours.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE, AU DROIT À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT.

11. **AUTORISATION DE PUBLICITÉ/CESSION DES DROITS** : L'acceptation du prix constitue une permission octroyée par le Participant aux Entités du Concours quant à l'utilisation des éléments de participation du Participant, notamment, le nom, la photographie, le portrait, la voix, les informations biographiques, les déclarations et l'adresse complète (collectivement les « **Attributs** ») à des fins publicitaires et/ou promotionnelles dans le monde entier et sous tous les formats existants à ce jour ou conçus ultérieurement, à perpétuité, sans autre contrepartie ou demande d'autorisation et dégage les Entités du Concours de toute réclamation découlant de l'utilisation desdits Attributs.

Tout contenu soumis au Sponsor devient la seule propriété du Sponsor et ne sera ni restitué ni reconnu. En contrepartie de sa participation au Concours, le Participant reconnaît renoncer à l'ensemble de ses droits sur les éléments matériels soumis. La soumission d'une participation octroie au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, copier, publier, utiliser, éditer, exposer, distribuer, exécuter, commercialiser, adapter, modifier et/ou concéder toute licence ou sous-licence de ladite Participation d'une quelconque façon, sur un quelconque support, sans limitation et sans compensation pour le Participant. La soumission d'une Participation implique également le consentement du Participant à céder et transférer au Sponsor tout droit, titre et intérêt sur la Participation, notamment, mais non limitativement, tout droit d'auteur.

**Pour les résidents français uniquement** : les Gagnants français recevront un document appelé « Déclaration d'éligibilité / publicité » conçu pour obtenir le consentement quant à l'utilisation des noms, prénoms, identité, ville de résidence et photographies du Gagnant à des fins promotionnelles et sans rémunération supplémentaire. En tout état de cause, l'absence de consentement n'empêche pas un Gagnant de recevoir le Prix.

12. **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ** : Toute information personnelle fournie par le Participant au Sponsor est soumise à la politique de confidentialité d'Ubisoft disponible à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>. En participant au Concours, le Participant est automatiquement enregistré comme membre du site Internet du Sponsor ([www.ubi.com](http://www.ubi.com)). Par conséquent, le Participant est susceptible de recevoir des courriels et promotions supplémentaires de la part du Sponsor au même titre qu'un quelconque de ses membres. Toute information personnelle fournie par le Participant dans le cadre du Concours est également soumise aux conditions d'utilisation du Sponsor disponibles à l'adresse suivante : <http://legal.ubi.com/termsfuse/>.

13. **INFORMATIONS PERSONNELLES DU PARTICIPANT** : Afin de permettre au Participant de participer au Concours, Ubisoft Inc. (625 3rd Street, San Francisco, Californie, États-Unis) collecte et traite les informations suivantes sur le participant:

- le nom d'utilisateur Twitter du Participant et le contenu du ou des tweet(s) du Participant associés hashtag #r6mas; ces informations sont nécessaires pour permettre au Participant de participer au Concours
- l'identifiant du compte Ubisoft du Participant (pour les Gagnants du Concours: cette information est nécessaire pour permettre aux Gagnants de recevoir leurs Prix). Afin de collecter cette information, les Gagnants peuvent être recontactés via un message privé Twitter.

Ces informations seront accessibles à Ubisoft et aux filiales d'Ubisoft et seront conservées jusqu'à la fin du Concours.

Le traitement des données à caractère personnel du Participant par Ubisoft est nécessaire pour honorer le contrat que le Participant a conclu avec Ubisoft en acceptant ces Règles.

Le Participant reconnaît par les présentes que ses données personnelles peuvent être transférées vers des pays hors de l'Union Européenne qui assurent un niveau de protection adéquat selon la Commission Européenne ou dans le cadre des clauses standard de protection des données adoptées par la Commission Européenne (accessibles sur le site du site internet de la Commission Européenne). Le Participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'objection ou de limitation de traitement, et obtenir la copie de ses informations personnelles, en contactant le responsable de la protection des données d'Ubisoft à l'adresse suivante: [privacy@ubisoft.com](mailto:privacy@ubisoft.com).

Le Participant peut également porter plainte auprès de l'autorité de protection des données de son pays.

Le Participant reconnaît par les présentes qu'il / elle a été informé de la collecte et du traitement de ses données personnelles dans les conditions susmentionnées.

14. **DISQUALIFICATION** : Le Participant convient de ne pas soumettre une Participation contenant (i) un langage, des images ou des vidéos dénigrants ou obscènes, (ii) de la nudité, (iii) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou (iv) un langage, des images ou vidéos injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le Participant reconnaît que le Sponsor soumet expressément son acceptation de la Photo soumise par le Participant à l'acceptation par le Participant de ce qui précède. S'il était établi que le Participant venait à violer ce qui précède, le Sponsor se réserverait le droit de disqualifier le Participant.

Les Participations déposées au nom d'une autre personne par tout autre individu ou toute autre entité, notamment mais non limitativement les notifications et/ou services d'inscription à des concours/loteries commerciales seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Toute participation considérée par le Sponsor, à son entière discrétion, comme ayant été déposée de la sorte sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier tout individu surpris à falsifier la procédure de participation ou le déroulement du Concours, à agir en violation des présentes Règles Officielles ou à faire preuve d'un comportement de mauvaise foi ou perturbateur, ou cherchant à perturber ou à miner le déroulement légitime du Concours de quelque manière que ce soit, ou à irriter, nuire à, menacer ou harceler une autre personne. Le

Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et d'obtenir tout autre compensation de toute personne dans la limite autorisée par la loi. Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

15. **ANNULATION** : Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, tel que défini par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des Participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

16. **LITIGES** : Sauf si la loi l'interdit, le Participant convient que : (1) tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recours à une action de groupe en justice, et qu'en participant au Concours, le Participant convient que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Los Angeles, CA, USA ; (2) que toute réclamation, tout jugement et toute dommages seront limités aux frais remboursables réels encourus, notamment les frais associés à la participation au présent Concours, mais en aucun cas aux frais d'avocats ; et (3) sauf interdiction, le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir les dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages, à l'exception des frais remboursables réels, et tout droit de multiplication ou d'augmentation desdits dommages, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer de tels dommages-intérêts. Dans la mesure prévue par la loi, tout problème et toute question relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés conformément au droit américain et de l'Etat de Californie, sans donner effet à toute clause de choix ou de conflit de loi, qui imposerait l'application des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction de l'Etat de Californie. *Pour les résidents du Québec uniquement: Tout litige en matière d'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses, pour décision. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement. Pour les Résidents allemands uniquement : La présente limitation de juridiction et du montant des dommages-intérêts ne s'applique pas si elle n'est pas autorisée par la loi.*

17. **RÈGLES OFFICIELLES, LISTE DES GAGNANTS** : Pendant toute la durée du Concours, une copie des Règles Officielles peut être téléchargée à partir du lien suivant [Rainbow6.com](http://Rainbow6.com).

18. **DIVERS** :

© 2015 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Tom Clancy's, Rainbow Six, The Soldier Icon, Ubisoft and the Ubisoft logo are registered or unregistered trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries.

L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une quelconque disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présents.

**LE PRÉSENT CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, RECONNU OU GÉRÉ PAR, OU ASSOCIÉ A FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU QUELQUE AUTRE RÉSEAU SOCIAL QUE CE SOIT. VOUS TRANSMETTEZ VOS INFORMATIONS A UBISOFT INC. ET NON À FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU QUELQUE AUTRE RÉSEAU SOCIAL QUE CE SOIT.**

Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Gagnant ou du Participant en qualité de consommateur.

**Pour les résidents français uniquement :** En vertu du droit français relatif à la collecte et au traitement des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer à la collecte des données, dans certaines circonstances. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à " Concours 12 jours de Noel R6 " Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107 USA. Le contrôleur et le destinataire des données est Ubisoft Inc.

**Pour les résidents allemands uniquement :** Au titre de la loi fédérale allemande sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'information sur les données personnelles stockées vous concernant, notamment leur origine, leur destinataire ou catégorie de destinataires ainsi que l'objectif du stockage. De plus, vous disposez d'un droit de correction et, dans certains cas, de désactivation et de suppression des données de même que, dans certains cas, le droit de vous opposer à la collecte, au traitement et à l'utilisation de vos données personnelles. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à : " Concours 12 jours de Noel R6 " Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107 USA.

**Pour les résidents britanniques uniquement :** Les Participants ont le droit d'accéder, de supprimer et de corriger leurs données personnelles. Les Participants pourront demander la mise en œuvre de cette action en envoyant un message à : " Concours 12 jours de Noel R6 " Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107 USA.